

# GUIDE DE LA FAMILLE

# GUIDE DE LA FAMILLE

Publié par  
l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours

© 1981, 1994, 2001 par Intellectual Reserve, Inc.

Tous droits réservés

Printed in Germany

Approbation de l'anglais : 3/01

Approbation de la traduction : 3/01

Traduction de *Family Guidebook*

31180 140

French

# Table des matières

---

« La famille, Déclaration au monde »	IV
Organisation et raison d'être de la famille	1
Enseignement de l'Évangile au foyer	4
Devoirs fondamentaux de la prêtrise	12
Formation de dirigeant	15
La famille, unité de l'Église	16
Ordonnances et bénédictions de la prêtrise	18
Où se procurer la documentation de l'Église et des renseignements sur la généalogie	26

---

## Distribution

Le *Guide de la famille* est destiné à tous les membres de l'Église, particulièrement aux nouveaux convertis et à ceux qui ont une expérience limitée de l'Église. Il souligne l'objectif et l'organisation de la famille, et contient des renseignements sur la manière d'enseigner l'Évangile dans la famille, de s'acquitter des responsabilités familiales, de faire de la famille une unité de l'Église, d'accomplir des ordonnances et de donner des bénédictions de la prêtrise.

## « La famille, Déclaration au monde »

---

En 1995, la Première Présidence et le Collège des Douze ont publié : « La famille, Déclaration au monde ». Il s'agit de la réaffirmation de points de doctrine et de pratiques que les prophètes ont sans cesse répétés tout au long de l'histoire de l'Eglise. Elle contient des principes qui sont essentiels au bonheur et au bien-être de toutes les familles. Les membres de la famille doivent étudier la déclaration et en appliquer les préceptes.

---

« Nous, Première Présidence et Conseil des douze apôtres de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, déclarons solennellement que le mariage de l'homme et de la femme est ordonné de Dieu et que la famille est essentielle au plan du Créateur pour la destinée éternelle de ses enfants.

« Tous les êtres humains, hommes et femmes, sont créés à l'image de Dieu. Chacun est un fils ou une fille d'esprit aimé de parents célestes, et, à ce titre, chacun a une nature et une destinée divines. Le genre masculin ou féminin est une caractéristique essentielle de l'identité et de la raison d'être individuelle prémortelle, mortelle et éternelle.

« Dans la condition prémortelle, les fils et les filles d'esprit connaissaient et adoraient Dieu, leur Père éternel. Ils acceptèrent son plan selon lequel ses enfants pourraient obtenir un corps physique et acquérir de l'expérience sur la terre de manière à progresser vers la perfection, et réaliser en fin de compte leur destinée divine en héritant la vie éternelle. Le plan divin du bonheur permet aux relations familiales de perdurer au-delà de la mort. Les ordonnances et les alliances sacrées que l'on peut accomplir dans les saints temples permettent aux personnes de

retourner dans la présence de Dieu, et aux familles d'être unies éternellement.

« Le premier commandement que Dieu a donné à Adam et Eve concernait leur potentiel de parents, en tant que mari et femme. Nous déclarons que le commandement que Dieu a donné à ses enfants de multiplier et de remplir la terre reste en vigueur. Nous déclarons également que Dieu a ordonné que les pouvoirs sacrés de procréation ne doivent être employés qu'entre l'homme et la femme, légitimement mariés.

« Nous déclarons que la manière dont la vie dans la condition mortelle est créée a été ordonnée par Dieu. Nous affirmons le caractère sacré de la vie et son importance dans le plan éternel de Dieu.

« Le mari et la femme ont la responsabilité solennelle de s'aimer et de se chérir et d'aimer et de chérir leurs enfants.

« Les enfants sont un héritage de l'Eternel » (Psaumes 127:3, traduction littérale de la King James Version, N.d.T.). Les parents ont le devoir sacré d'élever leurs enfants dans l'amour et la droiture, de subvenir à leurs besoins physiques et spirituels, de leur apprendre à s'aimer et à se servir les uns les autres, à observer les commandements de Dieu et à être

---

des citoyens respectueux des lois, où qu'ils vivent. Les maris et les femmes (les mères et les pères) seront responsables devant Dieu de la manière dont ils se seront acquittés de ces obligations.

« La famille est ordonnée de Dieu. Le mariage entre l'homme et la femme est essentiel à son plan éternel. Les enfants ont le droit de naître dans les liens du mariage et d'être élevés par un père et une mère qui honorent leurs vœux de mariage dans la fidélité totale. On a le plus de chance d'atteindre le bonheur en famille lorsque celle-ci est fondée sur les enseignements du Seigneur Jésus-Christ. La réussite conjugale et familiale repose, dès le départ et constamment, sur la foi, la prière, le repentir, le pardon, le respect, l'amour, la compassion, le travail et les divertissements sains. Par décret divin, le père doit présider sa famille dans l'amour et la droiture, et a la responsabilité de pourvoir aux besoins vitaux et à la protection de sa famille. La mère a pour première responsabilité d'élever ses enfants.

Dans ces responsabilités sacrées, le père et la mère ont l'obligation de s'aider en qualité de partenaires égaux. Un handicap, la mort ou d'autres circonstances peuvent nécessiter une adaptation particulière. La famille élargie doit apporter son soutien quand cela est nécessaire.

« Nous lançons une mise en garde: les personnes qui enfreignent les alliances de la chasteté, qui font subir des sévices à leur conjoint ou à leurs enfants, ou qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités familiales devront un jour en répondre devant Dieu. Nous faisons également cette mise en garde: la désagrégation de la famille attirera sur les gens, les collectivités et les nations les calamités prédites par les prophètes d'autrefois et d'aujourd'hui.

« Nous appelons les citoyens responsables et les dirigeants des gouvernements de partout à promouvoir des mesures destinées à sauvegarder et à fortifier la famille dans son rôle de cellule de base de la société » (*L'Etoile*, juin 1996, p. 10)

# Organisation et raison d'être de la famille

---



## Organisation

La famille est la cellule de base de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours et la cellule sociale la plus importante dans le temps et l'éternité. Dieu a institué la famille pour apporter le bonheur à ses enfants, pour leur permettre

d'apprendre des principes corrects dans une ambiance d'amour et pour les préparer à la vie éternelle.

Le foyer est le meilleur endroit pour enseigner, apprendre et appliquer les principes de l'Évangile. C'est là que l'on apprend à pourvoir à la nourriture, à l'habillement, au logement et aux autres besoins. Le père et la mère, partenaires égaux, doivent aider chaque membre de la famille à:

- Rechercher la vérité et développer sa foi en Dieu.
- Se repentir de ses péchés, se faire baptiser pour la rémission des péchés, devenir membre de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours et recevoir le Saint-Esprit.



- Obéir aux commandements de Dieu, étudier diligemment les Ecritures, faire quotidiennement ses prières personnelles, et servir autrui.
- Faire connaître l'Évangile.
- Recevoir sa dotation et se marier au temple pour l'éternité avec un conjoint digne, fonder un foyer heureux et aider sa famille par l'amour et le sacrifice.



- Rechercher des renseignements sur ses ancêtres décédés et accomplir pour eux les ordonnances du temple.



- Pourvoir aux besoins qui assureront une bonne santé spirituelle, sociale, physique et émotionnelle.

Le père qui détient la prêtrise est un officier de base de la prêtrise de l'Église. Il est le chef ou le patriarche de la famille (voir Ephésiens 5:23). En tant que

dirigeant de la prêtrise dans sa famille, il la préside et a la responsabilité de l'instruire, de la bénir et de pourvoir à ses besoins matériels. Il guide sa famille pour qu'elle se prépare à retourner en présence de notre Père céleste. Sa femme est sa compagne, sa partenaire et sa conseillère la plus importante. Le mari et la femme doivent se consulter sur tous les sujets qui concernent la famille et le foyer.

Le père doit subvenir aux besoins spirituels des membres de sa famille. Il doit veiller à ce que l'Évangile de Jésus-Christ leur soit enseigné et doit faire tout son possible pour les encourager et les aider à obéir aux commandements du Seigneur.

Dans l'Église, un père digne et éligible peut détenir la prêtrise, qui est le pouvoir et l'autorité d'agir au nom de Dieu. Doté de ce pouvoir et de cette autorité, le père devient le dirigeant de la prêtrise de sa famille. Le père qui détient la prêtrise peut bénir les membres de sa famille et subvenir à leurs besoins spirituels. Par l'autorité de la prêtrise appropriée et avec l'autorisation de son dirigeant de la prêtrise, le père peut :

1. Procéder à l'attribution d'un nom et à la bénédiction des enfants.
2. Baptiser les enfants (et d'autres personnes).
3. Confirmer les enfants (et d'autres personnes) membres de l'Église, et leur conférer le don du Saint-Esprit.
4. Conférer la prêtrise à ses fils (et à d'autres garçons) et les ordonner à des offices dans la prêtrise.
5. Bénir et distribuer la Sainte-Cène.
6. Consacrer les tombes.



*Sans avoir à en demander l'autorisation à son dirigeant de la prêtrise, le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek peut consacrer de l'huile et bénir les membres de sa famille et d'autres personnes lorsqu'ils sont malades, ou, à d'autres moments, leur donner une bénédiction spéciale s'ils en ont besoin. (Vous trouverez aux pages 18–25 de ce guide les instructions pour accomplir les ordonnances et les bénédictions de la prêtrise.)*

Le père doit veiller à ce que sa famille s'acquitte activement de trois devoirs fondamentaux de la prêtrise :

1. La préparation personnelle et familiale dans les domaines spirituel et temporel.
2. La proclamation de l'Évangile.
3. La généalogie et les ordonnances du temple pour les vivants et les morts.

La mère a la bénédiction de mettre au monde et d'élever les enfants. Elle est pour son mari une partenaire égale et une conseillère. Elle l'aide à enseigner les lois de Dieu à leurs enfants. S'il n'y a pas de père au foyer, la mère est responsable de la famille.

Le père et la mère doivent avoir le même objectif. Leur but doit être de préparer tous les membres de leur famille à retourner auprès de notre Père céleste. Ils doivent travailler dans l'unité à atteindre ce but. Le Seigneur a établi l'Église pour aider les pères et les mères à instruire leurs enfants et à prendre soin d'eux.

Les parents doivent aimer leurs enfants, leur enseigner les vérités de l'Évangile et être pour eux des exemples de droiture.

Les enfants doivent apprendre les commandements de Dieu et les respecter. Ils doivent honorer leurs parents et leur obéir.

La force de l'Église dépend de la manière dont les familles et les individus vivent l'Évangile de Jésus-Christ. Les bénédictions de l'Évangile reçues par une famille dépendent grandement de la manière dont le père et la mère comprennent leurs devoirs fondamentaux de parents et s'en acquittent. L'Église n'a jamais l'intention de donner aux pères et aux mères des tâches ou des responsabilités qui les surchargeront, les décourageront ou leur feront négliger ces devoirs fondamentaux.

## **Raison d'être**

Parce qu'il nous aime, notre Père céleste veut que nous soyons exaltés comme lui. Pour nous y aider, il nous a donné à suivre un plan basé sur des lois divines de vérité. En étudiant ce plan et en le suivant fidèlement, nous pourrions un jour devenir comme notre Père céleste et connaître le genre de vie qu'il mène.

Une partie du plan consistait pour nous à quitter les cieux et à venir sur la terre, à y obtenir un corps physique, à y apprendre par l'expérience et à nous montrer dignes de retourner vivre en présence de Dieu. Nous nous montrons dignes en choisissant librement de garder ses lois. (Voir Abraham 3:23–25 ; 2 Néphi 2:27.)

Pour nous aider à nous préparer à vivre avec lui, notre Père céleste nous a organisés en familles. Les familles sur terre sont semblables aux familles que nous pouvons avoir dans le royaume céleste.

# Enseignement de l'Évangile au foyer

---



Le Seigneur a commandé aux parents d'enseigner l'Évangile à leurs enfants. Il a dit:

«Et de plus, s'il y a des parents qui ont des enfants en Sion, ou dans l'un de ses pieux organisés, qui ne leur enseignent pas à comprendre la doctrine du repentir, de la foi au Christ, le Fils du Dieu vivant, du baptême et du don du Saint-Esprit par l'imposition des mains, à l'âge de huit ans, le péché sera sur la tête des parents.

«Car ce sera là une loi pour ceux qui habitent en Sion, ou dans l'un de ses pieux organisés.

«Et leurs enfants seront baptisés pour la rémission de leurs péchés à l'âge de huit ans et recevront l'imposition des mains.

«Et ils enseigneront aussi à leurs enfants à prier et à marcher en droiture devant le Seigneur» (D&A 68:25–28).

## Etude des Ecritures en famille



Nous ne pouvons devenir semblables à notre Père céleste et mener le genre de vie qu'il mène qu'en respectant les lois sur lesquelles repose cette bénédiction

(voir D&A 130:20–21). Pour pouvoir vivre par ces lois, nous devons les connaître.

« Il est impossible à un homme d'être sauvé dans l'ignorance » (D&A 131:6).

Jésus-Christ est notre guide et notre législateur. Il connaît le chemin et les lois que nous devons garder, et il a invité chacun de nous à le suivre. Il a dit: « Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi » (Jean 14:6). Pour devenir semblables à notre Père céleste et retourner auprès de lui, nous devons apprendre les enseignements de Jésus et les suivre. Nous avons les Ecritures pour nous aider à apprendre la vie, les enseignements et les commandements de Jésus-Christ.

Les quatre livres que l'Eglise reconnaît comme Ecritures sont la Bible, le Livre de Mormon, les Doctrine et Alliances, et la Perle de Grand Prix. Ils expliquent les lois de l'Evangile et les normes suivant lesquelles nous pouvons évaluer toute pensée, toute action et tout enseignement. Ils nous aident à apprendre la vie et les enseignements de Jésus-Christ, et nous donnent des exemples de personnes qui ont eu foi en Dieu et ont gardé ses commandements.

Jésus nous a demandé de sonder et d'étudier les Ecritures (voir Jean 5:39 ; 3 Néphi 23:1 ; D&A 88:118).

Les membres de la famille doivent étudier les Ecritures ensemble chaque jour afin d'apprendre et de suivre les enseignements du Seigneur. Le père doit réunir sa famille chaque jour à heure régulière pour lire et commenter les Ecritures. Tous les membres de la famille

qui savent lire doivent avoir l'occasion de lire les Ecritures.

Un membre de la famille peut faire une prière avant la lecture des Ecritures et demander à notre Père céleste d'accorder à chacun de comprendre ce qui sera lu et d'en acquérir le témoignage. La famille peut faire sa prière familiale après la lecture des Ecritures.

En lisant et en méditant les Ecritures, la famille aura le désir de ressembler davantage au Sauveur et éprouvera plus de bonheur et de paix.

## **Prières personnelles et familiales**

Chacun de nous doit apprendre à s'adresser à notre Père céleste par la prière.

Il nous aime et veut que nous lui parlions. Il veut que nous le remercions pour les bénédictions que nous recevons, et que nous lui demandions de nous aider et de nous guider. Il nous aidera si nous le demandons. La plupart du temps nous prions en inclinant la tête et en fermant les yeux, à genoux, assis ou debout.

Lorsque nous prions, nous devons nous souvenir des quatre principes importants suivants:

1. Nous commençons nos prières en nous adressant à notre Père céleste, et lui disons: « Cher Père céleste. . . »
2. Nous remercions notre Père céleste de ce qu'il nous donne, en lui disant: « Nous te remercions. . . »
3. Nous lui demandons l'aide dont nous avons besoin, en disant: « Nous te demandons. . . »

4. Nous terminons notre prière au nom du Sauveur, en énonçant : « Au nom de Jésus-Christ. Amen »

Il n'est pas nécessaire que nos prières comportent toujours ces quatre étapes, mais si nous les avons à l'esprit, cela nous aidera à apprendre à prier. Nous devons toujours commencer et finir nos prières par la première et la dernière étapes, mais ce que nous disons entre dépend de ce que nous jugeons important. Parfois, nous pouvons consacrer la majeure partie de notre prière à remercier notre Père céleste. A d'autres moments, nous pouvons passer presque toute notre prière à lui demander son aide.

### **Prières personnelles**



Chacun doit prier individuellement au moins chaque matin et chaque soir. Les parents doivent enseigner aux enfants à faire leur prière personnelle dès qu'ils commencent à parler. Ils peuvent leur enseigner à prier en s'agenouillant avec eux et en les faisant répéter phrase après phrase. Les enfants seront vite capables de faire leur prière tout seuls.

### **Prières familiales**



La famille doit faire une prière familiale quotidiennement. La famille au complet s'agenouille et le père fait la prière ou demande à un membre de la famille de la faire. Chacun doit avoir régulièrement l'occasion de la faire. Les petits enfants peuvent la faire à tour de rôle avec l'aide de leurs parents. Le moment de la prière familiale est une excellente occasion d'apprendre aux enfants à prier et d'enseigner la foi en Dieu, l'humilité et l'amour.

### **Prières spéciales**

Les parents doivent apprendre à leurs enfants que Dieu est toujours prêt à entendre leurs prières. En plus de leurs prières personnelles et familiales habituelles, ils peuvent prier chaque fois qu'ils ont besoin d'aide ou qu'ils veulent exprimer leur reconnaissance.

## Prières des repas



Le père doit veiller à ce que les membres de sa famille apprennent à remercier Dieu de leur nourriture et lui demandent de la bénir avant de manger. Chacun, y compris les petits enfants, doit avoir l'occasion de faire cette prière. En priant pour demander la bénédiction des aliments, les parents et les enfants apprennent à être reconnaissants envers notre Père céleste.

## Soirée familiale



Toutes les familles doivent tenir une soirée familiale chaque semaine. La famille peut être composée d'une seule personne ou d'un mari et d'une femme. Elle peut comprendre des enfants et d'autres proches. Quelle que soit sa situation, chaque famille sera bénie si elle fait des soirées familiales. L'Eglise

libère le lundi de toute activité pour que les familles puissent être ensemble pour la soirée familiale.

La Première Présidence a dit: «Nous vous promettons... de grandes bénédictions si vous suivez le conseil du Seigneur et si vous avez régulièrement des soirées familiales. Nous prions constamment pour que les parents dans l'Eglise acceptent leur responsabilité d'enseigner les principes de l'Evangile à leurs enfants et d'en montrer l'exemple. Que Dieu vous bénisse pour que vous fassiez preuve de diligence dans cette responsabilité si importante» («Message de la Première Présidence», *Recueil d'idées pour les soirées familiales*, p. IV).

En tant que patriarche de sa famille, le père préside la réunion. Il dirige la soirée familiale ou désigne un membre de la famille pour le faire. Il enseigne la leçon ou délègue l'enseignement à sa femme ou aux enfants qui sont assez grands pour le faire. Tous ceux qui sont assez grands doivent avoir l'occasion de participer. Les jeunes enfants peuvent aider en dirigeant la musique, en citant les Ecritures, en répondant aux questions, en tenant des images, en distribuant les rafraîchissements et en priant. En l'absence du père, c'est la mère qui préside.

Voici un modèle de programme pour la soirée familiale:

- Cantique d'ouverture (interprété par la famille)
- Prière d'ouverture (par un membre de la famille)

- Lecture d'un poème ou d'une Ecriture (par un membre de la famille)
- Leçon (par le père, la mère ou un grand enfant)
- Activité (dirigée par un membre de la famille et faisant participer tous les membres de la famille)
- Chant de clôture (interprété par la famille)
- Prière de clôture (par un membre de la famille)
- Rafrâichissements

La soirée familiale peut se dérouler de nombreuses autres façons. Toute activité qui rassemble la famille, renforce l'amour mutuel, aide chacun à se rapprocher de son Père céleste et l'encourage à vivre en droiture, peut être appelée soirée familiale. Entre autres activités, on peut lire les Ecritures, discuter de l'Evangile, rendre témoignage, accomplir un projet de service, chanter ensemble, aller piqueniquer, faire un jeu en famille et se promener. Toutes les soirées familiales doivent comprendre la prière.

Les leçons de soirée familiale peuvent être basées sur les Ecritures, les paroles des prophètes modernes, particulièrement les discours de conférence générale, et sur des expériences et des témoignages personnels. Beaucoup de leçons doivent être centrées sur la naissance, la vie, les enseignements et le sacrifice expiatoire du Sauveur. *Les Principes de l'Evangile*, *Gospel Fundamentals* et les magazines de l'Eglise contiennent des articles et d'autres renseignements sur de nombreux sujets qui pourraient faire partie de leçons de soirée familiale.

Voici quelques sujets de discussion pour la soirée familiale:

- Plan de salut
- Vie et enseignements de Jésus
- Repentir
- Prière
- Jeûne
- Parole de Sagesse
- Morale suivant le Seigneur
- Signification de la Sainte-Cène
- Dîme
- Gratitude
- Honnêteté
- Vénération envers Dieu et respect de sa création
- Préparation au baptême, à l'ordination à la prêtrise ou au mariage
- Préparation au temple
- Lecture des Ecritures
- Sanctification du jour du sabbat
- Pardon des autres
- Acquisition et expression d'un témoignage
- Proclamation de l'Evangile.
- Compilation d'histoires familiales
- Compréhension et acceptation de la mort
- Résolution de problèmes familiaux
- Gestion des finances familiales
- Partage des tâches domestiques
- Appréciation et pratique de la musique

## Vacances et occasions spéciales

Les vacances et les occasions spéciales comme Noël, Pâques, l'anniversaire du rétablissement de la prêtrise, les conférences, la naissance, le baptême, l'ordination ou le départ en mission d'un membre de la famille peuvent être d'excellentes occasions d'enseigner les vérités de l'Évangile.

## Dîme et offrandes



Le Seigneur a commandé à son peuple de vivre la loi de la dîme et d'être digne des bénédictions promises (voir Malachie 3:8–11).

Le moment où les parents payent la dîme et les offrandes est une excellente occasion de les enseigner. Les enfants sont influencés par ce qu'ils voient leurs parents faire. S'ils reçoivent de l'argent de poche, ils doivent payer la dîme. Chaque enfant peut avoir trois tirelires: une pour la dîme, une pour une mission et une pour l'argent à dépenser. Chaque fois qu'il reçoit de l'argent, il doit apprendre à mettre d'abord dix pour cent dans la tirelire de la dîme,

puis un peu d'argent dans la tirelire pour la mission et le reste dans la tirelire de l'argent à dépenser.

Lorsque les enfants payent la dîme, les parents doivent leur apprendre à remplir un reçu de dîme, à le mettre dans une enveloppe avec l'argent et à donner ou envoyer l'enveloppe à un membre de leur épiscopat ou de leur présidence de branche. Les familles qui ne vivent pas sur le territoire d'une paroisse ou branche doivent donner la dîme au dirigeant de la prêtrise qui leur a été désigné.

## Discussions au moment des repas

Le moment des repas peut être une bonne occasion de parler de l'Évangile. Les petits enfants aiment poser des questions sur l'Évangile et y répondre. Lorsqu'ils ne connaissent pas la réponse, le père ou la mère peut donner une brève réponse et enseigner l'Évangile. Il n'est pas nécessaire de discuter de l'Évangile à chaque repas, mais le faire deux ou trois fois par semaine peut aider la famille à apprendre l'Évangile.

## Histoires avant de dormir

Comme la plupart des enfants aiment qu'on leur lise des histoires avant de dormir, c'est là une excellente occasion d'enseigner l'Évangile en racontant ou lisant des histoires tirées des Écritures, des publications de l'Église ou d'expériences personnelles. Les histoires sur l'honnêteté, le partage et la gentillesse enseignent d'importants principes de l'Évangile.

## Travail en commun



Il se présente de nombreuses occasions d'enseigner l'Évangile lorsque les membres de la famille travaillent ensemble à la maison. En faisant le ménage ou en travaillant au jardin, par exemple, les parents doivent être attentifs aux occasions de parler de l'Évangile. Les enfants posent souvent des questions. Les parents doivent toujours prendre le temps de donner des réponses simples. Des commentaires comme « Tu travailles bien. Je suis sûr que notre Père céleste est fier de toi », ou « Regarde les magnifiques nuages que notre Père céleste a créés », peuvent donner aux enfants un sentiment de gratitude envers notre Père céleste et l'assurance qu'il existe bien.

## Conseils de famille



Le père peut réunir un conseil de famille. Ces conseils peuvent être utilisés pour fixer des buts familiaux, résoudre des problèmes familiaux, discuter des finances, faire des projets, se soutenir et se fortifier mutuellement, rendre témoignage et prier les uns pour les autres. On peut tenir un conseil chaque fois que nécessaire. Le père peut décider de tenir un conseil de famille chaque dimanche ou en relation avec la soirée familiale. Il est essentiel pour la réussite des conseils de famille de respecter les opinions et les sentiments de chacun.

## Entretiens personnels



Beaucoup de pères trouvent que les entretiens personnels réguliers avec chacun de leurs enfants les aident à se rapprocher d'eux, à les encourager et à leur enseigner l'Évangile. Ces entretiens peuvent respecter une certaine forme ou être détendus et fréquents.

Le père doit exprimer son amour pour l'enfant et la confiance qu'il a en lui. L'enfant doit avoir l'occasion d'exprimer ses sentiments sur n'importe quel sujet, problème ou expérience. Le père doit écouter attentivement et prendre au



sérieux les problèmes et les confidences de l'enfant. Le père et l'enfant peuvent prier ensemble. Les problèmes soulevés lors de l'entretien et qui concernent d'autres membres de la famille peuvent être réglés au cours de la soirée familiale suivante.

## Activités familiales

Le père doit prévoir de fréquentes activités pour l'ensemble de la famille. Voici quelques exemples d'activités auxquelles

la famille peut se livrer : pique-niques, camping, projets familiaux, nettoyage de la maison et du jardin, natation, randonnées, films et autres divertissements sains.

La famille qui a des activités en commun ressent plus d'amour et d'harmonie. Les enfants sont plus disposés à écouter leurs parents et à suivre leurs conseils s'ils se sentent proches d'eux. Les parents peuvent enseigner plus efficacement les principes de l'Évangile.



# Devoirs fondamentaux de la prêtrise

---



La mission de l'Eglise du Seigneur est d'aider tout le monde à aller au Christ. La famille peut participer à l'accomplissement de cette mission en :

1. Subvenant à ses besoins spirituels et matériels et en répondant aux besoins des autres.
2. Faisant connaître l'Evangile.
3. Veillant à ce que les membres de la famille reçoivent les ordonnances du temple et contribuent à apporter ces bénédictions à leurs ancêtres décédés.

## Besoins spirituels et matériels

### Besoins spirituels

Le chapitre précédent de ce guide, « Enseigner l'Evangile au foyer »,

contient des renseignements sur la manière dont la famille peut subvenir à ses besoins spirituels.

### Besoins matériels

La famille doit devenir autonome afin de pouvoir subvenir à ses besoins matériels et aider les autres. Pour être autonome, les membres de la famille doivent être disposés à travailler. Le travail est un effort physique, mental ou spirituel. Il est source d'accomplissement, de bonheur, d'estime de soi et de prospérité. Les parents doivent s'efforcer d'être autonomes et doivent enseigner à leurs enfants à faire de même. Etant autonomes, ils pourront aider ceux qui sont dans le besoin.

Le père a la responsabilité de subvenir aux besoins matériels de la famille. La mère a

la principale responsabilité d'élever les enfants. Les parents doivent veiller à ce que la famille ait un logement propre, une nourriture saine, des vêtements, des soins médicaux et dentaires, la possibilité de s'instruire, soit formée à gérer l'argent et, si possible, apprenne à produire une partie de leur nourriture. Les parents doivent enseigner à leurs enfants à préparer leur nourriture et à la conserver pour une utilisation ultérieure.

Les parents doivent être disposés à travailler dur pour subvenir à ces besoins matériels. «Et vous ne souffrirez pas que vos enfants soient affamés ou nus» (Mosiah 4:14). Les parents doivent prévoir de subvenir aux besoins de leur famille en période de maladie, de catastrophe naturelle, de chômage ou d'autres difficultés, et se préparer à le faire. Si le père ne parvient pas à subvenir aux besoins matériels de sa famille et si les autres membres de la famille ne peuvent pas l'y aider, il peut demander de l'aide par l'intermédiaire des dirigeants de la prêtrise.

Les enfants peuvent aider à subvenir aux besoins matériels de leur famille en aidant leurs parents dans leur travail, en étudiant bien à l'école, en prenant soin de leurs vêtements et de tout ce qu'ils possèdent, en se tenant propres et soignés, en entretenant bien leur logement et en faisant ce qu'il faut pour rester en bonne santé.

Les membres de la famille doivent apprendre à mieux lire, à mieux écrire et à mieux compter. Ils doivent profiter de toutes les occasions d'acquérir des connaissances et d'améliorer leurs qualifications. Ils doivent obéir à la Parole de Sagesse et manger une nourriture saine. Dans les

endroits où cela est possible, les familles doivent mettre en réserve une année, ou autant que possible, de produits de première nécessité. Les membres de la famille doivent éviter les dettes inutiles, économiser de l'argent, payer toutes leurs dettes et utiliser leurs ressources avec sagesse, en évitant le gaspillage.

Les parents doivent enseigner à leurs enfants à partager avec les autres. Presque tout le monde peut donner quelque chose pour les autres, même en ayant très peu. On peut aider ceux qui sont dans le besoin en jeûnant chaque mois et en faisant une offrande de jeûne qui sera utilisée pour nourrir ceux qui ont faim, donner un abri à ceux qui n'en n'ont pas, vêtir ceux qui sont nus et soulager ceux qui sont dans l'affliction. Nous montrons notre amour pour le Seigneur lorsque nous aidons les autres. Il a dit: «Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites» (Matthieu 25:40).

## Proclamation de l'Évangile



Par l'intermédiaire de ses prophètes des derniers jours, le Seigneur a enseigné que tous les membres de l'Église ont la responsabilité de faire connaître l'Évangile. «Il convient que quiconque a été averti

avertisse son prochain» (D&A 88:81). Alma, prophète du Livre de Mormon, a expliqué que lorsque nous sommes baptisés nous devons être disposés « à être les témoins de Dieu en tout temps, et en toutes choses, et dans tous les lieux » (Mosiah 18:9).

Les membres de la famille doivent faire tout leur possible pour aider leur parenté, leurs amis et leurs voisins à connaître l'Évangile de Jésus-Christ et les bénédictions qu'il apporte. En faisant connaître l'Évangile, parents et enfants peuvent fortifier leur propre témoignage et apporter aux autres les bénédictions de l'Évangile. La famille peut:

- Donner l'exemple en obéissant à tous les commandements (voir Matthieu 5:16).
- Être reconnaissante d'appartenir à l'Église (voir Romains 1:16), et faire savoir aux autres qu'elle fait partie de l'Église.
- Demander à ses connaissances si elles aimeraient en savoir plus sur l'Église.
- Demander au Seigneur de l'aider à trouver une famille ou une personne qui est prête à entendre l'Évangile.
- Présenter l'Église à cette famille ou à cette personne d'une manière ou d'une autre, par exemple en l'invitant à une soirée familiale ou à une réunion ou une activité de l'Église, en lui donnant à lire des livres ou des brochures de l'Église, ou en lui parlant des bénédictions de l'Évangile.
- Inviter chez elle cette famille ou cette personne pour suivre les leçons missionnaires.

Les parents ont la responsabilité de se préparer et de préparer leurs enfants à partir en mission à plein temps. Pour préparer les enfants, surtout les fils, les parents doivent enseigner l'Évangile au foyer, étudier les Écritures et prier seul et en famille, et parler souvent des responsabilités et des bénédictions de la proclamation de l'Évangile. Ils peuvent apprendre à leurs enfants à faire des économies pour leur mission, à travailler avec ardeur, à être autonomes et à aimer et servir autrui.

## Ordonnances du temple pour les vivants et pour les morts



Dans les temples, les membres de l'Église dignes reçoivent des ordonnances sacrées et contractent des alliances avec Dieu. Ils participent aussi à l'œuvre des ordonnances pour leurs ancêtres décédés. Dans les régions où cela est possible, le père et la mère doivent chacun obtenir une recommandation à l'usage du temps de leurs dirigeants de la prêtrise, et aller au temple pour recevoir leurs propres ordonnances du temple. S'ils ne peuvent pas aller au temple, ils doivent mener une vie qui les rend dignes d'une recommandation à l'usage du temple.

La famille a la responsabilité sacrée de veiller à ce que les ordonnances du temple

soient accomplies pour ses ancêtres qui sont morts sans les avoir reçues. Les membres de l'Église qui ont reçu leurs ordonnances personnelles doivent retourner au temple aussi souvent que le temps, leurs moyens et la proximité du temple le leur permettent pour accomplir les ordonnances pour leurs ancêtres.

Le père et la mère doivent réunir les documents attestant les événements importants de leur vie et de la vie de leurs enfants, par exemple les certificats de bénédiction, de baptême, d'ordination, de mariage, les

actes de décès, les lettres importantes, les photographies, les articles de journaux et autres documents similaires. Ils doivent rédiger leur histoire personnelle et encourager chaque enfant à faire de même. Ils doivent aider les plus jeunes enfants à commencer leur histoire personnelle.

La famille doit rassembler les renseignements sur ses ancêtres et les compiler en une histoire familiale. Elle doit commencer en réunissant les renseignements sur ses quatre dernières générations.

## Formation de dirigeant

---



Sous la direction des dirigeants de mission, de district ou de pieu, les présidents de collège ou chefs de groupe de la prêtrise doivent enseigner à chaque père dont ils ont la responsabilité à comprendre les trois devoirs fondamentaux de la prêtrise et à s'en acquitter dans leur famille (voir pages 12–15). Les dirigeants de la prêtrise doivent enseigner à chaque père comment diriger sa famille pour qu'elle fonctionne comme unité de l'Église. Si la famille n'habite pas sur le territoire d'une branche ou d'une paroisse, les dirigeants de mission, de district ou de pieu doivent veiller à ce que le père apprenne et remplisse ses responsabilités.

# La famille, unité de l'Église

---



Certaines familles n'appartiennent à aucun groupe, branche ou paroisse. Avec l'autorisation du président de mission, de district ou de pieu, ces familles doivent tenir les services de culte du dimanche au foyer. Lorsque le père détient la prêtrise nécessaire, la famille fonctionne comme une unité de l'Église. Le père ou un autre détenteur de la prêtrise peut préparer et bénir la Sainte-Cène s'il est digne, s'il est prêtre dans la Prêtrise d'Aaron ou s'il détient la Prêtrise de Melchisédek, et s'il a l'autorisation de ses dirigeants de la prêtrise. Tout détenteur de la prêtrise peut distribuer la Sainte-Cène. Les instructions pour le service de la Sainte-Cène figurent aux pages 21–23 de ce guide.

Le service de culte du dimanche doit être simple, empreint de recueillement et de dignité. Il peut comporter :

1. Un cantique d'ouverture
2. Une prière d'ouverture
3. La bénédiction et la distribution de la Sainte-Cène
4. Un ou plusieurs des éléments suivants :
  - Un ou deux petits discours ou témoignages
  - Une lecture et un commentaire d'Écritures en famille
  - Une leçon faite par un membre de la famille
5. Un cantique de clôture
6. Une prière de clôture

Pour préparer un service de culte du dimanche, le père doit rechercher et suivre les directives de l'Esprit du Seigneur.

Des personnages du Livre de Mormon ont donné l'exemple de ce genre de service de culte : « Et leurs réunions étaient dirigées... selon l'inspiration de l'Esprit et par le pouvoir du Saint-Esprit ; car, selon que le pouvoir du Saint-Esprit les conduisait soit à prêcher, soit à exhorter, soit à prier, soit à supplier, soit à chanter, ainsi faisait-on » (Moroni 6:9).

La famille doit utiliser les Ecritures comme guide de base. Elle peut également utiliser les discours de conférence générale, *Gospel Fundamentals*, *Les Principes de l'Évangile*, les brochures missionnaires, les magazines de l'Église et d'autres publications et documentation audiovisuelle de l'Église.

Quand il n'y a pas de détenteur de la prêtrise nécessaire dans la famille, le père ou la mère peut réunir les membres de la famille pour chanter des cantiques, étudier les Ecritures, prier et se rapprocher les uns des autres et de notre Père céleste.

Le dirigeant de la prêtrise chargé de la famille prendra des dispositions pour donner de temps en temps à la famille l'occasion de recevoir la Sainte-Cène.

Les parents doivent avoir des activités en semaine, par exemple faire une randonnée, faire un pique-nique, voir un film sain, rendre visite à de la famille, écouter de la musique ou faire de la natation.

La famille qui ne dépend pas d'une paroisse ou d'une branche doit donner la dîme, les offrandes de jeûne et les autres contributions au dirigeant de la prêtrise chargé d'elle.

La famille n'envoie pas de rapport à l'Église, mais, si possible, le père doit avoir au moins une fois par trimestre un entretien personnel de la prêtrise avec le dirigeant de la prêtrise qui est chargé de lui et auquel il fera rapport de la situation de sa famille.

# Ordonnances et bénédictions de la prêtrise

---



Une ordonnance de la prêtrise est un acte sacré donné par le Seigneur et accompli par l'autorité de la prêtrise. Une bénédiction de la prêtrise est donnée par l'autorité de la prêtrise pour guérir, reconforter et encourager. Les frères qui accomplissent des ordonnances et donnent des bénédictions doivent se préparer en vivant conformément aux principes de l'Évangile et en s'efforçant d'être guidés par le Saint-Esprit. Ils doivent accomplir chaque ordonnance et donner chaque bénédiction de manière digne en veillant à ce qu'elles répondent aux conditions suivantes: Elles doivent être:

1. accomplies au nom de Jésus-Christ;
2. accomplies par l'autorité de la prêtrise;
3. accomplies en respectant les modalités nécessaires, par exemple en utilisant les paroles stipulées ou de l'huile consacrée;
4. autorisées, si nécessaire, par le dirigeant de la prêtrise désigné qui détient les clés voulues.

*Les ordonnances qui doivent être autorisées par un dirigeant de la prêtrise sont les suivantes: attribution de nom et bénédiction d'enfant, baptême et confirmation, don de la prêtrise et ordination à un office, bénédiction et distribution de la Sainte-Cène, consécration de tombe.*

Les ordonnances et bénédictions expliquées dans ce chapitre aideront le père à servir comme patriarche de sa famille.



## Attribution de nom et bénédiction d'enfant



« Tout membre de l'Église du Christ qui a des enfants doit les amener devant l'Église aux anciens, lesquels doivent leur imposer les mains au nom de Jésus-Christ et les bénir en son nom » (D&A 20:70). Conformément à cette révélation, seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek qui sont dignes peuvent participer à l'attribution d'un nom et à la bénédiction d'un enfant. *Cette ordonnance requiert l'autorisation de l'autorité présidente.*

Lorsqu'ils bénissent un bébé, les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek se mettent en cercle et tiennent le bébé dans leurs mains. Lorsqu'ils bénissent un enfant plus grand, les frères mettent les mains, sans appuyer, sur la tête de l'enfant. La personne qui donne la bénédiction :

1. S'adresse à notre Père céleste.
2. Déclare que la bénédiction est donnée par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne un nom à l'enfant.

4. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Baptême



*Sous la direction de l'autorité présidente, un prêtre digne ou un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek peut accomplir un baptême. Pour ce faire :*

1. Il se tient dans l'eau avec la personne qui doit être baptisée.
2. Pour raisons de commodité et de sécurité, de la main gauche il tient le poignet droit de la personne; celle-ci tient de la main gauche le poignet gauche de celui qui accomplit le baptême.
3. Il lève le bras droit à angle droit.
4. Il énonce les nom et prénoms de la personne et dit : « Ayant reçu l'autorité de Jésus-Christ, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen » (D&A 20:73).
5. Il demande à la personne de se boucher le nez de la main droite (pour raison de commodité). L'officiant place la main droite dans le haut du dos de la

personne et l'immerge complètement, vêtements compris.

6. Il aide la personne à sortir de l'eau.

Deux prêtres ou détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek servent de témoins pour chaque baptême afin de s'assurer qu'il est convenablement accompli. L'ordonnance doit être répétée si les paroles ne sont pas prononcées exactement comme elles sont indiquées dans Doctrine et Alliances 20:73 ou si une partie du corps ou des vêtements de la personne n'a pas été immergée complètement. La personne qui se fait baptiser et celle qui accomplit l'ordonnance doivent porter des vêtements blancs qui ne sont pas transparents lorsqu'ils sont mouillés.

## Confirmation



Les convertis qui ont neuf ans ou plus et ceux qui ont huit ans et dont les parents ne sont pas membres de l'Eglise sont confirmés lors d'une réunion de Sainte-Cène (voir D&A 20:41). Les enfants de huit ans peuvent être confirmés immédiatement après leur baptême, à l'endroit du baptême, si au moins un des parents est membre de l'Eglise et si les deux parents donnent l'autorisation du baptême et de la confirmation. *Sous la direction de la présidence de branche, un ou plusieurs*

détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent accomplir cette ordonnance. Ils posent les mains sur la tête de la personne sans appuyer. Celui qui accomplit l'ordonnance :

1. Enonce les nom et prénoms de la personne.
2. Dit que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Confirme la personne membre de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.
4. Confère le don du Saint-Esprit en disant : « Recevez le Saint-Esprit. »
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Don de la prêtrise et ordination à ses offices



*Le président de branche supervise le don de la Prêtrise d'Aaron et l'ordination aux offices de diacre, d'instructeur et de prêtre. Avant d'être ordonné à un office dans la Prêtrise d'Aaron, un frère doit avoir une entrevue avec le président de branche et être reconnu digne. Il doit également être*

soutenu au cours d'une réunion de Sainte-Cène de la branche. Avec l'autorisation du président de branche, un prêtre peut conférer la Prêtrise d'Aaron à un frère et l'ordonner à un office dans la Prêtrise d'Aaron.

*Le président de mission supervise le don de la Prêtrise de Melchisédek et l'ordination à l'office d'ancien.*

Pour donner la prêtrise ou ordonner une personne à un office dans la prêtrise, un ou plusieurs hommes qui détiennent la prêtrise requise et qui en ont reçu l'autorisation de l'autorité présidentielle posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne. Celui qui accomplit l'ordination :

1. Appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Déclare l'autorité (Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek) par laquelle l'ordination est faite.
3. Confère la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek, à moins qu'elle ait déjà été conférée.
4. Ordonne la personne à un office dans la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek et confère les droits, les pouvoirs et l'autorité de cet office.
5. Donne une bénédiction de la prêtrise selon l'inspiration de l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Sainte-Cène



La Sainte-Cène est une ordonnance extrêmement sacrée. Prendre la Sainte-Cène donne l'occasion de se souvenir de la vie, des enseignements et du sacrifice expiatoire de Jésus-Christ. C'est le moment de renouveler les alliances faites avec le Seigneur au moment du baptême (voir Mosiah 18:8–10).

Les instructeurs et les prêtres peuvent préparer la Sainte-Cène ; les prêtres peuvent la bénir ; les diacres, les instructeurs et les prêtres peuvent la distribuer. Les frères qui détiennent la Prêtrise de Melchisédek peuvent préparer, bénir et distribuer la Sainte-Cène, mais normalement ils ne le font que lorsqu'il y a trop peu de frères détenant la Prêtrise d'Aaron. Lorsqu'un frère a commis une transgression grave, il ne doit ni préparer, ni bénir ni distribuer la Sainte-Cène avant de s'être repenti et d'avoir réglé le sujet avec son président de branche.

Les frères qui préparent, bénissent ou distribuent la Sainte-Cène administrent cette ordonnance pour d'autres personnes au nom du Seigneur. Tous les frères détenant la prêtrise doivent s'acquitter de cette tâche dans une attitude solennelle et empreinte de recueillement. Ils doivent être soignés, propres et habillés avec pudeur. Leur aspect doit refléter le caractère sacré de l'ordonnance.

Les frères qui préparent la Sainte-Cène doivent le faire avant le début de la réunion. Ils mettent du pain non rompu sur des plateaux propres pour le pain et posent des plateaux de gobelets de Sainte-Cène remplis d'eau fraîche sur la table de Sainte-Cène. Ils recouvrent le pain et l'eau d'un tissu propre et blanc.

Pendant le cantique de Sainte-Cène, les frères se trouvant à la table de Sainte-Cène découvrent les plateaux de pain et le rompent en petits morceaux. Après le cantique, celui qui bénit le pain s'agenouille et prononce la prière de Sainte-Cène pour le pain. Le pain est alors distribué aux personnes présentes avec recueillement et ordre. Le pain est présenté en premier à l'autorité présidant la réunion. Quand toutes les personnes présentes ont eu la possibilité de prendre du pain, les frères qui le distribuent rapportent leur plateau à la table de Sainte-Cène. Les frères qui bénissent la Sainte-Cène recouvrent les plateaux dès que le pain a été distribué.

Ils découvrent ensuite les plateaux de gobelets d'eau. Le frère qui bénit l'eau s'agenouille et prononce la prière de Sainte-Cène pour l'eau. L'eau est alors distribuée aux personnes présentes.

Les plateaux sont rapportés à la table de Sainte-Cène et recouverts. Les frères qui ont béni et distribué la Sainte-Cène retournent alors à leur place dans l'assemblée.

La Sainte-Cène est destinée aux membres de l'Eglise, y compris les enfants. La personne qui dirige la réunion ne doit pas annoncer qu'elle ne sera distribuée qu'aux membres de l'Eglise ; on ne doit rien faire pour empêcher des non-membres de la prendre.

Les prières de Sainte-Cène doivent être prononcées de manière audible, avec exactitude et dignité. Si le frère qui bénit la Sainte-Cène fait une erreur dans l'énoncé et ne la corrige pas de lui-même, le président de branche lui demande de répéter la prière sans erreur.

Voici la prière pour le pain :

« O Dieu, Père éternel, nous te demandons, au nom de ton Fils, Jésus-Christ, de bénir et de sanctifier ce pain pour l'âme de tous ceux qui en prennent, afin qu'ils le mangent en souvenir du corps de ton Fils, et te témoignent, ô Dieu, Père éternel, qu'ils veulent prendre sur eux le nom de ton Fils, se souvenir toujours de lui et garder les commandements qu'il leur a donnés, afin qu'ils aient toujours son Esprit avec eux. Amen » (D&A 20:77 et Moroni 4).

Voici la prière pour l'eau :

« O Dieu, Père éternel, nous te demandons, au nom de ton Fils, Jésus-Christ, de bénir et de sanctifier [cette eau], pour l'âme de tous ceux qui en boivent, afin qu'ils le fassent en souvenir du sang de ton Fils, qui a été versé pour eux, afin qu'ils te témoignent, ô Dieu, Père éternel,

qu'ils se souviennent toujours de lui et qu'ils aient son Esprit avec eux. Amen» (D&A 20:79 et Moroni 5).

La Sainte-Cène doit être enlevée de la table aussi rapidement que possible après la réunion. Le pain qui reste peut être utilisé comme nourriture.

*Pour bénir et distribuer la Sainte-Cène, il faut l'autorisation de l'autorité présidente.*

## Consécration de l'huile

Un (ou plusieurs) détenteur de la Prêtrise de Melchisédek consacre de l'huile d'olive pure à l'usage sacré de l'onction des malades ou des affligés. Pour ce faire:

1. Il tient un flacon d'huile d'olive ouvert.
2. Il s'adresse à notre Père céleste.
3. Il dit qu'il agit par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Il consacre l'huile (non le flacon) et la met à part pour l'onction des malades et des affligés.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

## Imposition des mains aux malades



Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent faire l'imposition des mains aux malades ou aux affligés. Normalement, ils le font à deux ou plusieurs, mais il est possible de le faire seul. Si l'on ne dispose pas d'huile consacrée, un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek peut néanmoins donner une bénédiction par l'autorité de la prêtrise.

Le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek doit faire l'imposition des mains aux membres de sa famille qui sont malades. Il peut demander à un autre détenteur de la Prêtrise de Melchisédek de l'aider.

L'imposition des mains aux malades comporte deux parties: (1) l'onction d'huile et (2) le scellement de l'onction.

### Onction d'huile

Un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek oint la personne malade. Pour ce faire:

1. Il met une goutte d'huile consacrée sur la tête de la personne.
2. Il pose les mains sans appuyer sur la tête de la personne et énonce ses nom et prénoms.
3. Il dit qu'il oint la personne par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Il dit qu'il fait l'onction avec de l'huile qui a été consacrée pour l'onction et la bénédiction des malades et des affligés.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

### **Scellement de l'onction**

Normalement deux ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne malade. L'un des hommes scelle l'onction. Pour ce faire:

1. Il appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Il dit qu'il scelle l'onction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Il donne une bénédiction selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Il termine au nom de Jésus-Christ.

### **Bénédictions paternelles et autres bénédictions de réconfort et de conseil**



Les bénédictions paternelles et les autres bénédictions de la prêtrise sont données sous la direction de l'Esprit pour guider et réconforter.

Le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek peut donner des bénédictions paternelles à ses enfants. Ces

bénédictions peuvent être particulièrement utiles lorsque les enfants quittent le foyer pour faire des études, pour partir en mission ou au service militaire, pour commencer à travailler, pour se marier, ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés personnelles particulières. Ces bénédictions peuvent beaucoup fortifier la famille. La bénédiction paternelle peut être inscrite dans les registres familiaux, mais elle n'est pas conservée dans les registres de l'Eglise. Les parents doivent encourager leurs enfants à demander une bénédiction à leur père dans les moments de besoin.

Les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek qui sont dignes peuvent également donner des bénédictions de réconfort et de conseil à leur femme, aux membres de leur famille élargie et aux personnes qui le leur demandent.

Pour donner une bénédiction paternelle ou d'autres bénédictions de réconfort et de conseil, un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek, seul ou avec un ou plusieurs autres détenteurs dignes de la Prêtrise de Melchisédek, posent les mains sans appuyer sur la tête de la personne qui reçoit la bénédiction. Il ne faut pas d'huile pour ce genre de bénédiction. Celui qui donne la bénédiction:

1. Appelle la personne par ses nom et prénoms.
2. Dit qu'il donne la bénédiction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Donne une bénédiction selon l'inspiration de l'Esprit.
4. Termine au nom de Jésus-Christ.

## Consécration de tombes

Celui qui consacre une tombe doit détenir la Prêtrise de Melchisédek *et y être autorisé par l'officier de la prêtrise qui dirige le service.*

Pour consacrer la tombe:

1. Il s'adresse à notre Père céleste.
2. Il dit qu'il consacre la tombe par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Il consacre la parcelle comme lieu de repos pour le corps du défunt.

4. Quand c'est approprié, il prie pour que l'endroit soit sanctifié et protégé jusqu'à la résurrection.
5. Il demande au Seigneur de consoler la famille et exprime les pensées inspirées par l'Esprit.
6. Il termine au nom de Jésus-Christ.

Si la famille préfère, une personne (de préférence un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek) peut faire une simple prière au bord de la tombe plutôt qu'une prière de consécration.

# Où se procurer la documentation de l'Église et des renseignements sur la généalogie

---

Les dirigeants locaux et les membres de l'Église peuvent se procurer la documentation de l'Église, dont les Écritures, les manuels de cours, les magazines, les sous-vêtements et les vêtements du temple auprès du centre de distribution ou des services administratifs dont ils dépendent, auprès du centre de distribution de Salt Lake City ou par l'intermédiaire du site Internet officiel de l'Église: [www.lds.org](http://www.lds.org).

Les renseignements sur l'œuvre généalogique sont disponibles sur le site Internet généalogique de l'Église: [www.familysearch.org](http://www.familysearch.org).